

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste
Un an. . . 48f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 3 25 7 50

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (Havas), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les débats du Parlement anglais ont eu, pour ainsi dire, leurs épisodes. Nous en reproduisons quelques-uns qui sont, à vrai dire, d'importantes nouvelles :

Le duc de Newcastle, ministre de la guerre, après avoir annoncé la présentation d'un bill sur la milice, des modifications à l'organisation de l'armée et l'augmentation des chasseurs à pied, ainsi qu'une augmentation des pouvoirs donnés à lord Raglan, s'est exprimé en ces termes au sujet d'un acte de la reine Victoria, qui devra causer une vive satisfaction au général Canrobert et à notre vaillante armée :

Il y a quinze jours, j'ai reçu de Sa Majesté l'ordre d'écrire confidentiellement à lord Raglan que Sa Majesté avait l'intention de décorer de l'ordre du Bain le général Canrobert. On n'avait différé la notification officielle que parce qu'on croyait plus convenable d'attendre le moment où notre général serait décoré.

« Sir Robert Peel s'est plaint des attaques dont les alliés de l'Angleterre ont été l'objet de la part de M. Kossuth, et a prié instamment le noble lord Palmerston de faire cesser de telles attaques. »

« L'un des ministres, M. Herbert a déclaré que l'on avait dirigé toutes les forces alliées contre Sébastopol, parce que Sébastopol est la forteresse de laquelle dépend absolument toute la puissance de la Russie dans la mer Noire; et si on ne la prend pas maintenant, on espérerait vainement y réussir plus tard. »

« M. Layard croit que la prise de Sébastopol sera loin de finir la guerre. D'après lui, les forces russes se retireront à Perekop et une nouvelle armée de 100,000 hommes sera lancée par Menschikoff en Asie, où elle écrasera tout sur son passage. C'est en Europe seulement que l'on pouvait frapper la Russie en rétablissant le royaume de Pologne. » — Havas.

Le cinq novembre sera dans les futures annales de l'armée anglaise une époque mémorable. Appréhendant le courage des soldats qui jadis, disait-on, combattaient à l'ombre glaciale de l'aristocratie, Sa Majesté a invité lord Raglan à recommander un sergent pris dans chacun des régiments sous son commandement, pour qu'il fut promu au grade de cornette ou d'enseigne. Quand la recommandation aura été confirmée, les commissions ou brevets de

teront du 5 novembre. La promotion de ces braves soldats, c'est la réforme du bill de l'armée anglaise. Elle sera inévitablement suivie d'autres améliorations également importantes. Les effets de cette mesure, non-seulement sur l'armée anglaise, mais encore sur le peuple anglais, sont incalculables. — Havas.

Nous empruntons au *Sun* la dépêche suivante : Vienne, mardi. — « On dit que l'Impératrice de Russie se meurt et il n'est pas certain qu'elle vivait lorsque l'avis a été transmis de Saint-Petersbourg. » — Havas.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Vienne, jeudi 14 décembre. — « On mande de Balaklava, par voie de Varna, que les Anglais se disposent à embarquer la grosse artillerie de siège. » On présume que c'est dans le but d'attaquer Odessa, où les flottes viendraient hiverner. »

Saint-Petersbourg, mardi 12 décembre. — « Le prince Menschikoff mande de Crimée qu'à la date du 4, il n'y avait rien de nouveau devant Sébastopol. Plusieurs sorties avaient été tentées par les assiégés, mais sans succès. »

Constantinople, lundi 4 décembre. — « Six bâtiments alliés chargés de troupes sont partis hier pour la Crimée. »

« Chekib-Pacha a été nommé ministre des finances. » — Havas.

Trieste, Jendi, 14 Décembre. — « Les nouvelles reçues de Constantinople vont jusqu'au 4 décembre. »

« Les Anglais prolongaient, dit-on, leur ligne vers les hauteurs situées près de la route conduisant de Sébastopol à Simphéropol et qui commandent le port, afin d'éloigner la flotte russe. »

« Le mauvais temps empêchait l'arrivée des renforts et des provisions attendues de Pérécop par les Russes. »

« Des avis de Trébizonde, en date du 28 novembre, annoncent que le camp turc de Tchourouk-Sou a été transféré à Batoum et que les troupes de Kars iront prendre leurs quartiers d'hiver à Erzeroum. » — Havas.

On veut bien nous communiquer une lettre écrite du camp devant Sébastopol, le 22 novembre dernier, par un sous-officier de l'armée d'Orient. En

voici quelques extraits qui nous semblent pleins d'intérêt :

« Nous faisons tous les jours de nouveaux travaux. Notre brigade est venue se placer à la droite des Anglais, afin de renforcer leur aile, qui était véritablement trop faible. Depuis notre changement de position (5 novembre), nous construisons des redoutes et des batteries sur tous les points favorables à notre défense dominant la vallée de la Tchernaiâ. Nous ayons commencé la nuit dernière à construire une batterie qui est située au-dessus de la baie formant le fond du port; elle enfilera de ses feux tout le grand port et pourra causer un très-grand dommage à l'ennemi. »

« Je ne prévois pas encore la fin du siège, parce que je ne connais ni les projets, ni nos moyens d'attaque, ni les moyens de défense des Russes; cependant j'ai pu remarquer que notre artillerie, quoique de beaucoup inférieure en nombre à celle des Russes, a fini par prendre une grande supériorité sur elle et par démonter et détruire toutes les batteries qui lui étaient opposées, au point que les assiégés ont été forcés d'en construire de nouvelles plus en arrière, dans l'intérieur de la ville. Non-seulement notre feu les domine, mais nous les étouffons par un réseau toujours plus resserré de tranchées, de redoutes et de batteries; donc nous sommes en progrès. De plus, leurs attaques sur nos camps, terminées par de vigoureuses poursuites de notre part, ont été pour eux de telles déroutes, qu'ils sont dégoûtés du rôle offensif, dans lequel ils n'ont jamais rien valu; aussi, depuis le 5 novembre, jour funeste pour leurs armes, nous travaillons sans inquiétude à l'achèvement de nos travaux de siège. »

« Ce que nous avons le plus à désirer, c'est un temps favorable : jusqu'à présent nous n'avons eu qu'un jour (14 novembre) où nous ayons eu à nous plaindre de l'état atmosphérique. Ce jour-là, pluie, neige, grêle, vent, tout s'est réuni; rien ne nous a épargnés; toutes les tentes ont été renversées; celles qui avaient de bons piquets se sont déchirées; ce n'est que le soir que nous avons pu à grand-peine les relever, après avoir déblayé la neige qui les couvrait. Depuis ce jour-là, le temps s'est adouci; il pleut quelquefois, mais cela n'arrête pas les travaux. »

« Les Russes que nous voyons de l'autre côté du ravin ne sont pas heureux; ils n'ont pas de tentes,

FEUILLETON

MA VIE POUR UN RÊVE.

(Suite.)

« Mon pauvre oncle n'avait pas encore songé qu'un jour viendrait où sa fille ne lui appartiendrait plus, et serait obligée de le quitter pour suivre son mari. La demande du commandant le lui fit comprendre; une expression de douleur se peignit sur ses traits. »

« Oh ! dit-il, je ne pourrai jamais m'en séparer. — J'allais, reprit le commandant, vous donner ma parole de ne jamais vous enlever ma femme, dans le cas où je serais assez heureux pour la posséder un jour. — Alors, cher commandant, reprit mon oncle en lui tendant la main, je vous donne ma fille si elle y consent. Rendez-la heureuse, je vous confie son bonheur à venir. »

« Ernestine consentit donc à épouser M. de Lucques. Il lui reconnut une dot de cent mille francs, et fit, en sa faveur, un testament par lequel il lui légua toute sa fortune, montant à quinze ou dix-huit mille livres de rente. »

« Rien ne fut changé dans l'intérieur de mon oncle; ils continuèrent à vivre comme par le passé; seulement Ernestine était gâtée par trois personnes au lieu de deux. Un jour vint où son mari fut nommé lieutenant-colonel dans un régiment d'Afrique; elle le vit partir avec regret, c'était un bon ami qu'elle perdait, mais la jeune

femme commençait à s'apercevoir que son mari avait les cheveux blancs, et qu'il n'avait que quelques années de moins que son père, et parfois un soupir s'exhalait de son sein, soupir vague et sans but, soupir d'un jeune cœur qui n'a pas encore connu l'amour, et craint de l'éprouver parce qu'il ne s'appartient plus, parce que le devoir est là qui lui ordonne de n'aimer que son mari. Son mari qui a quarante-sept ans, quand elle en a dix-sept, à peine !... »

« On comprend donc que ma cousine consentit à laisser partir son mari seul et à rester avec son père et sa mère. Le colonel Reivar prit alors sa retraite et vint s'établir à Paris avec sa femme et sa fille. Ils recevaient quelques personnes de leur intimité, quelques parents, mais allaient rarement dans les grandes soirées du monde, Ernestine ne les aimant pas, quand ils apprirent la mort presque subite de M. de Lucques. Il avait succombé aux suites d'une attaque d'apoplexie. Ma cousine était donc veuve, et veuve à vingt ans. »

« Le colonel, pour calmer la douleur de sa fille, proposa un voyage en Italie. Depuis longtemps madame Reivar désirait y aller, et avait fait des économies pour mettre ce projet à exécution. »

« Ces dames acceptèrent donc avec empressement la proposition du colonel, et ils partirent quelques jours après dans un coupé de diligence. Je les accompagnai, et remarquai dans les yeux d'Ernestine une joie mal dis-

simulée; la pauvre enfant était si contente de faire ce voyage, qu'elle était trop franche pour le cacher. »

« Jusqu'à présent, mon cher Georges, je ne vois rien de bien saillant dans la vie de madame de Lucques; on peut même dire, qu'elle, son père et sa mère sont nés sous une heureuse étoile; ils peuvent sortir du type de la vie domestique et de famille; c'est un de ces heureux intérieurs comme on en voit assez rarement aujourd'hui. — Attends donc, j'arrive au moment critique : »

« Ce voyage en Italie dura près d'un an. De retour à Paris, mon oncle tomba si gravement malade qu'on craignit un instant de le voir succomber; c'est seulement aux soins que lui prodiguèrent sa femme et sa fille qu'on dut sa guérison. Pendant la maladie de son père, Ernestine se vit contester par la famille de son mari la fortune qu'il lui avait léguée en mourant. Vint un moment où elle fut obligée d'aller dans le Midi pour régler ces contestations; son père, encore trop souffrant pour l'accompagner, dut, à son grand regret, la laisser partir seule. Un mois plus tard elle revenait un peu moins seule, grâce à toi, Henri, dit Georges en me tendant la main, et accompagnée par les bénédictions de la famille de son mari. »

« Savez-vous, monsieur le Comte, comment elle s'y était prise pour terminer ces contestations? — En menaçant de plaider, sans doute, puisqu'elle était dans son

et leur nourriture est bien mauvaise, surtout le biscuit, qui est réellement détestable au goût; il est noir comme du charbon. Nous n'avons nullement à nous plaindre sous ce rapport; tout est ici en abondance, comme vivres de campagne (1); on donne du pain un jour sur trois (2); du vin, à titre hygiénique, deux fois par semaine; de la viande fraîche un jour sur trois. On nous a accordé les cinq centimes d'augmentation d'Afrique, plus un supplément de deux centimes; enfin, on paie le travail à raison de 60 centimes par jour. Quant au campement, nos tentes-abris vont être remplacées par de grandes tentes turques coniques.

» Nous avons reçu de grandes couvertures; on a donné des paletots et des guêtres en peau de mouton pour toutes les compagnies qui sont de garde. On va nous distribuer des manteaux, plusieurs régiments les ont déjà reçus. Aussi on peut bien dire que le Gouvernement agit en bon père, lorsqu'on voit tous les soins qu'il prend pour assurer le bien-être de ses soldats. Il n'y a que les vivres d'ordinaire (3) qui soient bien chers; les marchands qui sont venus vendre à l'armée sont de vrais juifs, qui gagnent beaucoup trop sur le soldat.

Voici une autre lettre, en date du 26, qui nous est également communiquée :

« Au camp de Sébastopol, 26 novembre 1854.

Me voici enfin parvenu heureusement au but de mon voyage. La mer Noire m'a épargné ses rigueurs. Après deux jours d'une belle traversée à bord du *Henri IV*, j'ai mis le pied sur les domaines de S. M. Nicolas. Le bruit de la canonnade m'apprenait que c'était contre son gré, mais que tout n'était pas fini avec lui. Tout le monde m'avait dit à Marseille que j'arriverais trop tard; je le craignais moi-même. Mais je vois maintenant que l'impatience de l'opinion publique en France ne tient pas assez compte des difficultés énormes que la nature du terrain, la saison avancée, les immenses ressources des Russes accumulées dans les arsenaux et le port ont opposées jusqu'ici au succès définitif de nos armes. Depuis quinze jours le temps est devenu affreux. Le 14 novembre, il y eut une tempête telle que les habitants n'en n'avaient pas vu de semblable depuis vingt-cinq ans. Les flottes en ont beaucoup souffert. Hier encore la pluie nous a inondés; elle a traversé nos tentes et noyé nos travaux. Aujourd'hui le ciel paraît mieux se décider. Malgré ces traverses, le moral de l'armée se soutient; personne ne met en doute le succès prochain et définitif. Nos généraux sont eux-mêmes étonnés de voir chez nos pauvres soldats la patience et la résignation qu'on ne supposerait guère dans le caractère français. Du reste, ce qui contribue à soutenir l'énergie et l'espérance, c'est l'abondance des approvisionnements en tout genre. Comme je le disais dans ma lettre de Constantinople, les Russes ont renoncé à nous inquiéter depuis le terrible combat d'Inkermann. La position de l'armée alliée, déjà forte naturellement, a été encore rendue plus inaccessible par des batteries et des ouvrages de campagne, qui ont été pour longtemps aux Russes l'idée d'y revenir.

(1) Vivres fournis par l'Etat.

(2) L'ordinaire en campagne est le biscuit.

(3) Vivres achetés aux marchands civils par le soldat directement.

droit, dit mon oncle. — Oui, reprit Georges, elle était dans son droit; mais elle avait le testament qui le lui donnait, préférant, disait-elle, être un peu moins riche que de se brouiller pour une misérable question d'intérêt. Elle conserva seulement les cent mille francs de dot que lui avait reconnus son mari. — Ventre-saint-gris! voilà un beau désintéressement, exclama mon oncle avec admiration. — N'est-ce pas, monsieur le Comte? dit Georges, heureux d'entendre un homme comme M. de Kersaint faire l'éloge de sa cousine. Quand son père lui manifesta son chagrin de la voir moins riche: Qu'importe un peu plus ou un peu moins de fortune, petit père? lui répondit-elle; vous savez combien mes goûts sont simples; si je regrette parfois cette fortune, c'est seulement parce que cela me prive d'augmenter votre bien-être et celui de ma mère. Enfin, que voulez-vous? il faut se contenter de ce que Dieu a bien voulu nous donner.

Madame de Lucques était donc veuve. Aucun doute ne m'était plus permis. Pourquoi, me disais-je, m'a-t-elle dit qu'elle était mariée et qu'elle aimait son mari? Dans quel but m'a-t-elle fait ce mensonge? C'était une énigme dont je cherchais vainement le mot.

Georges, comme s'il eût deviné ma pensée, se mit à rire aux éclats et dit :

— A propos, tu dois être étonné, Henri, de m'entendre dire que ma cousine est veuve, car la petite folle

» Je remonte aux détails de mon voyage. Depuis Messine jusqu'au Pirée, la traversée n'a été qu'une longue et pénible secousse de trois jours entiers. C'est là que j'ai perdu mon pauvre cheval aëzan. Renversé dans sa stalle par une lame, le mouvement du roulis a empêché qu'on pût le relever sur ses jambes, déjà fatiguées par une lutte de 5 jours. Enfin, il faut savoir prendre son parti de ces malheurs, une fois en campagne. Je n'ai sauvé mon autre cheval qu'en le faisant suspendre avec des lanières faites avec des couvertures. On va me donner ici une seconde monture au compte de l'Etat, en attendant que je puisse m'en procurer aux dépens des Russes. Dernièrement, par une nuit sombre, une caravane de soixante chevaux tout harnachés se sont échappés du camp russe et ont pénétré dans nos lignes. Dans le premier moment d'alerte, on les accueillit à coups de fusil, comme une charge ennemie; mais l'erreur se dissipa bien vite, et on profita de l'aventure.

» Notre navire s'arrêta un jour au Pirée; nous y débarquâmes; on loua une voiture et l'on s'en fut à Athènes, située à deux lieues de là. J'eus le temps de parcourir à la hâte les débris de son ancienne splendeur, l'Acropole, le Parthénon, les Propylées et plusieurs temples en ruines, magnifiques témoins du siècle de Périclès. La misère et la petitesse de la ville moderne font contraste avec la grandeur des souvenirs de l'ancienne.

» Constantinople est certainement la ville qui m'a le plus frappé de tout ce que j'ai vu. La beauté incomparable de sa position, l'immensité et le mouvement prodigieux de son port n'ont d'égaux que la malpropreté et l'irrégularité de l'intérieur. C'est une roche où fourmille une population immense et désordonnée, appartenant à toutes les nations d'Asie et d'Europe; une véritable Babylone, ou plutôt une Babel, mélange de toutes les races, toutes les langues, tous les costumes et toutes les marchandises. Je m'y suis promené durant trois jours. Cela m'a suffi pour voir l'ancien sérail Sainte-Sophie et les grands bazars.

» Embarqué le 21, j'ai eu un temps magnifique pour voir les bords enchantés du Bosphore.

» Enfin, le 23 au soir, je débarquai au cap Chersonèse, dans le port de Kamiesch, encombré de nombreux bâtiments français de guerre et de commerce. Je mis fièrement le pied sur le sol ennemi, couvert au loin de tentes françaises et anglaises. Au même moment on embarquait des blessés, dont beaucoup de Russes amputés à la suite du terrible combat d'Inkermann, où ils ont laissé 5,000 hommes sur notre position, ou plutôt celle des Anglais, qu'ils avaient attaquée à la faveur d'un brouillard. De la plage au quartier-général, il y a près de deux lieues, qu'il fallut traverser dans la boue avec armes et bagages. Le soir, je me présentai pour être mis à la disposition de l'état-major général. J'ai été détaché à l'état-major de la 2^e division, commandée par le général Bosquet, et qui forme le principal noyau de l'armée d'observation destinée à couvrir les travaux du siège contre les attaques des Russes.

» Après trois jours de pluie et de boue, le temps s'est bien remis aujourd'hui. Je viens d'aller faire une reconnaissance générale des positions du corps d'observation opposé aux troupes de secours des

a jugé à propos de te laisser croire qu'elle était encore mariée. Je ne m'explique pas bien cette fantaisie, ajouta-t-il d'un ton plus sérieux.

Et moi, au contraire, je me l'explique parfaitement maintenant, pensai-je à part moi. C'était pour m'ôter tout espoir et ne pas encourager ce qu'elle appelait une folie, un rêve! Je brûlais du désir d'être présenté dans la famille de madame de Lucques, et je n'osais le demander à Georges. Mon oncle vint encore à mon aide.

— Monsieur Reïssennem, dit-il à Georges, ne pourriez-vous présenter mon neveu chez monsieur votre oncle? il ne trouvera là que de très-bons exemples, et ce sera pour lui une ressource de société d'autant plus agréable qu'il devra vous y rencontrer souvent. — Très-volontiers, monsieur le Comte; ce sera d'autant plus facile, qu'Henri, n'est déjà plus un inconnu pour ma cousine et mon oncle.

Puis se tournant de mon côté :

— Viens, me dit-il, dîner avec moi jeudi prochain, et je te présenterai le soir même.

Quand Georges nous quitta, mon oncle l'engagea à revenir nous voir souvent et lui demanda l'heure à laquelle ou pouvait le rencontrer chez lui, voulant, disait-il cultiver sa connaissance. Mon ami, en répondant à mon oncle, parut extrêmement touché de sa bienveillance et de l'accueil qu'il lui avait fait.

(La suite au prochain numéro.)

Russes. Nous avons des positions et des redoutes inabordable. J'ai visité le champ de bataille d'Inkermann, converti encore de quelques débris et de quelques morts russes qu'on achève d'enterrer depuis le 5. Les hauteurs opposées sont garnies de troupes russes qu'on voit parfaitement de l'autre côté de la vallée. J'étais avec M. de G., lieutenant aux guides, détaché aussi près du général Bosquet, et tous deux à cheval. Nous nous étions avancés sur un plateau d'où l'on découvre la ville et le port de Sébastopol et plusieurs postes russes avancés. Je venais de remettre ma longue-vue, après les avoir examinés, lorsqu'un boulet, dont ils nous firent hommage, passa à quarante pas de nous. Nous quittâmes la position en les saluant.

» Je suis de retour au quartier du général Bosquet. Je crois qu'il ne se passera pas longtemps avant que nous ayons une affaire. Que cela ne vous effraie pas. Je sens ma confiance en Dieu augmenter avec le danger; je suis déjà familiarisé avec le bruit de la canonnade qui retentit jour et nuit à mes oreilles du côté de la ville, sans nous faire grand mal. Je n'ai pas encore vu nos travaux de siège, car le corps actif du général Bosquet y reste étranger et est assez éloigné.

(Univers.)

Pour extrait: BARRIERE.

EXTERIEUR.

ESPAGNE. — Bayonne, mercredi 13 décembre.

« La neige a retardé le courrier d'Espagne qui n'est arrivé qu'à 6 heures du soir.

» La *Gazette de Madrid*, du 10, contient la nomination de M. Santa-Cruz, comme ministre de la marine, en remplacement de M. Allende Salazar.

« Madrid, le 11 décembre. — La *Gazette officielle* contient un décret qui convoque les électeurs de certaines provinces, en conséquence de doubles élections de députés.

» M. Collado affirme qu'il ne peut renoncer à l'abandon des droits d'octroi. De leur côté, les Cortès persistent dans leurs projets de réformes. — Havas.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne, le 9 décembre que, depuis quelques jours les armements se font sur la plus grande échelle. On voit partir chaque jour des troupes, des canons, des munitions et tout ce qui se rattache en général à un immense matériel de guerre. Le tout est dirigé sur Cracovie. Des milliers de mains sont occupées à confectionner des cartouches.

La ratification du traité d'alliance a eu lieu, après que celles de Londres et de Paris ont été annoncées par le télégraphe. — Havas.

EGYPTE. — Marseille, mercredi 13 décembre.

« Des dépêches apportées par le paquebot d'Alexandrie annoncent que Saïd-Pacha, sur la demande des Français, a autorisé une compagnie à exécuter le percement de l'isthme de Suez. Cette nouvelle est positive.

» Le vice-roi d'Egypte a confié à M. de Lesseps, l'entreprise de couper l'isthme de Suez. M. de Lesseps attend, au Caire, le vice-roi afin d'établir les conditions du traité.

INDE. — « Le chef militaire de Bombay, Fitz Clarence, est mort le 14 octobre.

» Il y a eu, dans les mers de l'Inde, une affreuse tempête, le 28.

» Le 8 septembre, l'amiral Stirling a conclu, avec le gouvernement japonais, une convention qui ouvre aux Anglais deux des ports du Japon. — Havas.

GRÈCE. — Athènes, vendredi 8 décembre.

» Le choléra a presque entièrement cessé à Athènes. — Havas.

HOLLANDE. — La Haye, mercredi 13 décembre.

« Le budget de la marine a été rejeté par 16 voix contre 25.

» Le Ministre de la marine a donné sa démission. En attendant qu'elle soit acceptée par le Roi, il soumettra aux états-généraux un budget temporaire. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

« Monsieur le Rédacteur,

» Permettez-moi d'user de la voie de votre journal pour exprimer aux habitants de notre ville le sentiment profond de notre reconnaissance. La quête des vieux meubles et effets que nous avons faite hier et aujourd'hui nous a comblés de joie et de ressources pour les pauvres. Une fois de plus, elle a prouvé l'inépuisable charité de nos concitoyens. Qui ne s'est empressé de répondre à notre appel? Si sous le porche du riche nous avons trouvé l'amas tout préparé de son abondante aumône, la pauvre veuve aussi, le concierge, le domestique et jusqu'à l'indigent ont voulu contribuer de leur modeste offrande, obole non moins méritoire. Souvent l'argent a suppléé au défaut ou à l'insuffisance des objets

en nature. Le Ciel en soit loué ! qu'il daigne en retour répandre sur notre ville ses plus précieuses bénédictions.

Cette confiance nous honore ; nous comprenons les devoirs qu'elle nous impose. Le triage sera d'abord fait dans ce péle-mêle d'objets de toute sorte ; puis l'ordre et la promptitude seront apportés dans leur distribution. Enfin, nos nombreux donateurs seront informés des misères qu'ils auront soulagées. Agrérez, etc.

Pour les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul,
» DEMAREST, président.

Les justiciables sont prévenus que les audiences du Tribunal de commerce des lundi 25 décembre et lundi 1^{er} janvier, auront lieu le mardi 26 décembre et le mardi 2 janvier, à cause des fêtes.

ALIMENTATION DE L'ENFANCE.

SEMOULE ET CHOCOLAT DE M. MOURIÈS, suffisamment riches en principe nutritif des os.
L'approbation de l'Académie accordée sur le rapport

de M. BOUCHARDAT, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Paris, et la médaille d'encouragement décernée à l'auteur par l'INSTITUT DE FRANCE (concours des prix Montyon), pour ses travaux sur l'alimentation de l'enfance, ne laissent aucun doute sur l'importance de la découverte de M. MOURIÈS.

AVANTAGES DE CETTE ALIMENTATION.

Chez les enfants, pendant le sevrage, cette nourriture peut prévenir les accidents nombreux et les chances de mort qui sont occasionnés par le développement des os et des dents.

Chez les enfants, après le sevrage, jusqu'à la fin de la croissance, elle empêche l'affaiblissement du système osseux et conséquemment une des causes les plus directes du rachitisme, des diarrhées, des vices de constitution, des difformités de la taille, etc.

Chez les nourrices, elle améliore le lait en lui fournissant la quantité de nourriture des os dont le nourrisson a besoin pour grandir.

Chez les femmes enceintes, elle prévient les indispositions et les fausses couches nombreuses qui ont pour cause le défaut de principe sans lequel l'enfant ne peut pas se former.

A PARIS, rue Saint-Honoré, 154.

En province et à l'étranger, chez les pharmaciens et les principaux marchands de pâtes alimentaires ou de chocolat.

Dépôt à Angers, chez M. CLOR aîné, marchand de comestibles ; à Saumur, chez M. BRIÈRE, ph. ; à Doué-la-Fontaine, chez M. PELTIER, ph. ; à Beaufort, chez M. MOUSSU, ph. (1491)

TAXE DU PAIN du 16 Décembre 1854.

Première qualité.
Les cinq hectogrammes..... 20 c. 41 m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes..... 17 c. 91 m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes..... 15 c. 41 m.

BOURSE DU 14 DÉCEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 96.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 70 50.

BOURSE DU 15 DÉCEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 43 cent. — Fermé à 93 75.

5 p. 0/0 baisse 60 cent. — Fermé à 70 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur,
rue Cendrière, n° 8.

VENTE

Par licitation,

D'une MAISON et d'un JARDIN
Situés à Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'étude et
par le ministère de M^e LEROUX, notaire
à Saumur, commis ad hoc.

Le dimanche 7 janvier 1855, heure de
midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu, sur les conclusions du ministère public, par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, le 23 novembre 1854, entre M^{me} Marie Dézé, veuve du sieur Joseph Bottreau, sans profession, demeurant à Fontevault, ayant M^e Segris, demeurant à Saumur, pour avoué constitué ;

Et :

- 1^o Adrien Dézé, tailleur de pierres ;
- 2^o Etienne Dézé, tailleur de pierres ;
- 3^o Auguste Dézé, aussi tailleur de pierres ;
- 4^o Caroline Dézé, épouse de Félix Goret, tailleur de pierres, et ce dernier pour la validité ;
- 5^o Louise Dézé, épouse du sieur Abel Mariac, ferblantier, et ce dernier pour la validité ;

Demeurant tous à Fontevault, ayant M^e Coulbault, demeurant à Saumur, pour avoué constitué ;

- 6^o M. René-Gabriel Chasle, notaire à Saumur, commis par jugement du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 11 novembre 1854, à l'effet de représenter les héritiers absents du sieur Georges-Joseph-Marie Trivelli, en son vivant potier d'étain, décédé à Saumur, où il demeurait, le 9 novembre 1850, ayant ledit M. Chasle M^e Chedeau, demeurant à Saumur, pour avoué constitué ;

Il sera, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, procédé à la vente par licitation des immeubles dont la désignation suit.

Article Premier.

Une maison, située à Saumur, rue du Paradis, n° 2, composée, au rez-de-chaussée d'une boutique sur la rue, arrière-boutique, petite cour, puits et emplacement ; au premier étage, d'une chambre, cabinet et lieux d'aisances ; au deuxième étage, d'une chambre et deux cabinets ; grenier au dessus couvert en ardoises ; joignant au nord et au levant M^{me} veuve Biéumont, au couchant Normandine, au midi ladite rue du Paradis.

Article Deuxième.

Un jardin, situé à Saumur, rue des Boires, entouré de murs, contenant environ deux ares, joignant au nord et au levant M. Triolet, au couchant ladite rue des Boires, au midi M. Carret, et un terrain appartenant à la ville de Saumur.

Les immeubles ci-dessus désignés seront criés sur les mises à prix de, savoir, pour :

L'article premier..... 3,000 fr.
L'article deuxième..... 1,500

Les personnes qui désireront avoir de plus amples renseignements, pourront s'adresser :

- 1^o A M^e LEROUX, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;
- 2^o A M^e SEGRIS, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Dressé à Saumur, le 15 décembre 1854.
(699) SEGRIS, avoué.

Etude de M^e LABICHE, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve, n° 11.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Guérin, huissier à Saumur, Cerizier, huissier à La Flèche, et Beauplet, huissier à Pontvallain (Sarthe), en date des douze et treize décembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistrés, et à la requête de M. Isidore Ponneau, propriétaire, et de dame Azélie-Marie Fuetterer, son épouse qu'il autorise, demeurant ensemble à Saumur, rue Royale, lesquels ont fait élection de domicile en l'étude de M^e Labiche, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, n° 11 ;

Notification a été faite :

- 1^o A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice de ladite ville ;

- 2^o A M^{me} Polixène-Eudoxie Fournier, épouse de M. Clément-René Perdriau, propriétaire, ladite dame demeurant avec son mari à Mayet (Sarthe) ;

- 3^o A M^{me} Jeanne Aubry, épouse de M. Louis Couschot, ancien marchand de bœufs, aujourd'hui propriétaire, demeurant ladite dame avec son mari à La Flèche ;

- 4^o A M^{me} Anne Néron, épouse de M. Louis Barrier, ancien boulanger, aujourd'hui propriétaire, demeurant ensemble à La Flèche ;

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 11 décembre mil huit cent cinquante-quatre enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour, audit greffe, par M^e Labiche, avoué de M. et M^{me} Ponneau, de la copie collationnée et enregistrée à Saumur, le onze décembre mil huit cent cinquante-quatre, folio quatre, case première, par M. Linacier, qui a reçu un franc et dix centimes pour les droits, d'un contrat reçu par M. Duterme et son collègue, notaires à Saumur, le neuf décembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, et duquel il résulte que M. Clément-René Perdriau, propriétaire, et M^{me} Polixène-Eudoxie Fournier, son épouse,

de lui autorisée, demeurant ensemble à Mayet (Sarthe), ont vendu à M. et M^{me} Ponneau, sus-nommés, une prairie, nommée l'île Labbé, située commune de Saint-Lambert-des-Levées, arrondissement de Saumur, contenant environ trente-huit hectares soixante ares, joignant au nord les acquéreurs et M^{me} Alexandrine Ponneau, au levant les acquéreurs, au midi la Loire, au couchant un ancien bras supprimé de la Loire et M^{me} Alexandrine Ponneau, dans laquelle prairie se trouvent un logement pour le garde et des étables ; le passage et tous les droits y attachés, tels qu'ils résultent de l'arrêt rendu par la cour impériale d'Angers, entre les vendeurs et les acquéreurs, le vingt-deux juillet mil huit cent quarante-sept, se trouvent compris dans la présente vente ; telle que cette prairie se poursuit et comporte, sans garantie de part ni d'autre de la quantité de mesure ci-dessus indiquée, la différence en plus ou en moins, s'il en existe et lors même qu'elle excéderait un vingtième, devant tourner au profit ou à la perte des acquéreurs.

Cette vente a en outre été faite moyennant le prix principal de cent mille francs, stipulé payable, savoir : moitié le premier mars mil huit cent cinquante-cinq, sans intérêts d'ici là, et le surplus dans le délai d'un an à partir dudit jour premier mars mil huit cent cinquante-cinq, avec les intérêts à cinq pour cent à partir de cette époque ;

Avec déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était ainsi faite conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois, à partir de ladite notification, savoir : M. le Procureur impérial au profit de qui de droit, et les dames Perdriau, Couschot et Barrier, à leur profit, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient gréver l'immeuble sus-désigné, et qu'à défaut de le faire dans ledit délai et icelui expiré, ledit immeuble passerait es mains des époux Ponneau, franc et libre de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non-inscrites ;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires de l'immeuble sus-désigné étaient, outre les vendeurs : 1^o M. René-Etienne Perdriau, propriétaire, et dame Victoire Herault, son épouse, demeurant ensemble à Pontvallain (Sarthe) ;

- 2^o M. Louis Couschot père, propriétaire, et M^{me} Jeanne Aubry, son épouse, demeurant à La Flèche ;

- 3^o M. Louis Barrier, ancien boulanger, aujourd'hui propriétaire, et M^{me} Anne Néron, son épouse, demeurant aussi à La Flèche ;

- 4^o M. Alexandre-René-Henri Haridon de la Girouardière, demeurant au Mans, pour une petite portion seulement ;

- 5^o M^{me} Clémentine Cossin, épouse

de M. Félix Baillardel de la Reinty, intendant de marine à Toulon ;

- 6^o M. Félix Cossin, négociant armateur, demeurant et décédé à Nantes ;

- 7^o Jacques Gousson, fermier, et Marie Leroy, son épouse, demeurant à Avoir, commune de Longué ;

- 8^o L'Etat ;
- 9^o L'Abbaye de Saint-Florent ;

Avec déclaration enfin à M. le Procureur impérial que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales, n'étant pas connus des acquéreurs, ces derniers feraient publier ladite notification dans les formes voulues par la loi.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, le quatorze décembre mil huit cent cinquante-quatre.

(700) Signé : LABICHE, avoué.

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuilley.

VENTE

SUR PIED

DE 257 BOUILLARDS ET
PEUPLIERS.

Le mardi vingt-six décembre 1854, à onze heures du matin, dans une des salles du château de la Roche-Charbonnet, commune de Neuilley, à la requête de M. Blancler, il sera procédé, par le ministère de M^e Loiseleur, notaire à Neuilley, à la vente aux enchères de deux cent cinquante-sept pieds d'arbres, essences de bouillards et peupliers, complantés sur les dépendances de la terre de la Roche, dans la commune de Neuilley.

La vente aura lieu par lots, et il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour voir les arbres et la division des lots, au sieur ALLAUME, garde du château de la Roche ;

Et, pour prendre connaissance des conditions de la vente, audit M^e LOISELEUR. (701)

MINISTÈRE DES FINANCES.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

VENTE

DE TONNEAUX ET CAISSES.

Lundi prochain dix-huit décembre 1854, à midi, dans la cour de M. l'Entreposeur des tabacs à Saumur, rue des Payens, il sera procédé à la vente publique, aux enchères, de différents colis consistant dans, savoir :

TONNEAUX.	{	Petits.....	2
		Moyens.....	18
		Gros.....	45

CAISSES..... 47

On paiera comptant et sans frais.
Saumur, le 14 décembre 1854.

Le Receveur des Domaines,
(702) LINACIER.

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

En un ou deux lots,
Pour 9 années, à compter du 25 mars 1855.

La MÉTAIRIE de FOSSE-SÈCHE, Située en la commune du Vaudelenay-Rillé.

Elle est composée de vastes bâtiments d'exploitation et de 27 hectares de terre labourable, en un seul tenant.

Les terres sont toutes propres à la culture de la luzerne.

On pourra y joindre 20 hectares environ de bois à défricher.

S'adresser, pour traiter, à M. MORICHAU, propriétaire à Longué, ou à M. POYNOT, notaire. (703)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, vis-à-vis la porte de l'église, occupée par plusieurs locataires.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (704)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située à 16 kilomètres de Saumur, près d'une route.

Maison de maître, cours, jardins, verger, avenues d'arbres fruitiers en plein rapport.

Maison de fermier et vastes bâtiments d'exploitation.

Près de 1^{re} classe, terres labourables de 1^{re} et de 2^e classes, bois.

Contenance totale 50 hectares. S'adresser audit M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange.

AVIS.

Un jeune homme, ayant perdu un bras, désirerait trouver de l'emploi. S'adresser au bureau du journal.

On demande un APPRENTI pour la nouveauté. S'adresser au bureau du journal.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHATS DE PAILLE ET D'AVOINE.

Le samedi 23 décembre 1854, à 2 heures du soir, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de paille et d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Saint-Jean, n^o 57), où le public sera admis à en prendre connaissance. (684)

A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 17 décembre 1854, à midi,

PLUSIEURS MORCEAUX

DE TERRE, VIGNE ET PRÉS,

Situés, communes de Distré, Bagneux, Rou et Riou-Marson, appartenant à M. Eugène BURY, docteur-médecin à Saumur.

S'adresser, pour prendre tous les renseignements, à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (661)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DÉTAIL,

Par Adjudication,

Le dimanche 31 décembre 1854, à midi, au château de Boumois, commune de Saint-Martin,

Par le ministère de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

LES BIENS

Ci-après désignés.

Détachés du DOMAINE DE BOUMOIS, Situés commune de Saint-Martin-de-la-Place.

1^{er} LOT. — Une pièce de terre, dite le Pré-des-Folies, au canton de l'Aunay, contenant 88 ares 76 centiares, joignant MM. Rivain, Thuau, Leger, Hudeault et M^{me} Toché, et le chemin des Folies. — 130 pieds d'arbres.

2^e LOT. — Une autre pièce de terre, au lieu dit le pré des Boires-Lambault, contenant 1 hectare 96 ares 75 centiares, joignant MM. Boucault, Léger et Bonnemère. — 200 pieds d'arbres.

3^e LOT. — Une autre pièce de terre, appelée le Pré-Maillet ou Clos-Leger, contenant 2 hectares 16 ares 17 centiares, joignant les héritiers Salmon, M. Dumest, et un chemin. — 140 pieds d'arbres.

4^e LOT. — Un autre morceau de terre, appelé le Pré-des-Boires, contenant 27 ares 90 centiares, joignant MM. Trottonin, Saillant et Bellanger.

S'adresser audit M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (663)

Etudes de M^e DUTERME, notaire à Saumur, et de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le jeudi 28 décembre 1854, à midi,

TROIS MAISONS,

Sises à Saumur:

L'une, rue d'Orléans, occupée par le sieur Taugourdeau, mise à prix à 11,000 francs;

Une autre, rue du Portail-Louis, occupée par M. Pichard, mise à prix à 8,300 francs;

Et la 3^e, dans la même rue, occupée par M. Popinet, mise à prix à 6,500 francs;

Et de 47 ares 63 centiares de QUETIER, sis sur la levée d'Enceinte, mis à prix à 800 francs. (693)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA MAISON

De feu M. Revelière-Lérvint,

Située à Saumur, rue des Payens, Composée de beaux appartements, servitudes, cour et jardin. (615)

HOTEL BUDAN

Quai de l'École et place de la Bilange, à Saumur.

Cet hôtel, le mieux placé sous le rapport des affaires et de l'agrément, est près des voitures. — Le confortable en est connu.

Le magasin de comestibles qui en dépend est toujours des mieux approvisionnés. La cave, l'une des meilleures de France, offre des vins exquis et à des prix modérés. M. Budan ne parle pas du détail de ses comestibles, que tout le monde connaît.

La marée y arrive toujours deux fois par semaine, seulement la position (chaude) du magasin n'en permet pas l'étalage.

Dîners petits et grands au meilleur marché possible, à la ville et à la campagne; peu importe la distance, il transporte son matériel.

Le fameux fromage de Styton vient d'arriver.

Le dépôt du café Torréfié de Brisset de Bourges prend chaque jour une nouvelle faveur. (641)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e BONNIN, notaire à Thouars.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e BONNIN, notaire à Thouars,

Le mercredi vingt-sept décembre, mil huit cent cinquante-quatre à midi,

DE L'HOTEL DU LION-D'OR,

Situé sur Lavarault, commune de Thouars,

Sur la mise à prix de 11,000 fr.

Signé: CHEDEAU.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e BASTY, notaire à Argenton-Château.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Le mardi vingt-six décembre mil huit cent cinquante-quatre, à midi,

Dans la maison du sieur BERTON, aubergiste à Massais,

DE LA MÉTAIRE

DU POYNOT,

Appartenant à la famille Cheveau, Et située dans les communes de Massais et Uicot.

Sur la mise à prix de 29,414 fr.

Et de neuf hectares quatre-vingt-dix-huit ares de terre et pâtis, en la commune de Manzé, exploités par le sieur Bastard,

En sept morceaux estimés 6,890 fr. qui seront vendus ensemble ou séparément.

Signé: CHEDEAU.

(682)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 14 janvier 1855, à midi, à Lernay, commune d'Antoigné,

Par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE LA

PROPRIÉTÉ DE LERNAY,

Communes d'Antoigné, de Saint-Martin-de-Sanzay et de Montreuil-Bellay, à 4 kilomètres de cette dernière ville et 1 kilomètre de la grande route,

Consistant en maison de maître, bâtiments de ferme, jardin, bois, prés, terres labourables et vignes, d'une contenance cadastrale de 31 hectares 41 ares.

L'adjudication aura lieu par lots séparés, au gré des acquéreurs.

On pourra traiter de gré à gré, avant l'adjudication, pour portion ou totalité.

S'adresser audit M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (692)

M. PONSURET, voulant se défaire de ses ARTICLES DU JOUR DE L'AN, prévient le public que toutes ses marchandises seront vendues au prix de facture, en bonbons et cartonnages. On trouvera un très-joli assortiment.

COSTUMES DE CARNAVAL

M^{me} V^e GOUIN a l'honneur d'informer qu'elle a un fort beau choix de costumes à vendre à des conditions avantageuses, rue Royale, 24. (653)

M^{me} TIFFENEAU-ROY, demeurant à Sainte-Maure, Indre-et-Loire, donne avis qu'elle possède à la Rollaudière, commune de Troguet, canton de l'Île-Bouchard, à un kilomètre de Paviers, des carrières ouvertes de calcaire hydraulique, avec fours, dont elle désirerait affermer le droit d'exploitation.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^{me} TIFFENEAU, et à M. MARTIN, son gendre, maire de Sainte-Maure. (650)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON, avec jardin et servitudes, sur la levée d'Enceinte, en face l'hôtel de M. Charles Trouillard.

S'adresser à M. GASNAULT jeune, près l'hôtel de France. (662)

A LOUER

Présentement,

UN BEAU MAGASIN,

Place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

A VENDRE

Dans la maison de M. de la COSTE, à Varrains, une TONNE DE VIN ROUGE CHAMPIGNY, 1846, contenant 3 barriques environ. — Plus 300 bouteilles, même crû, 1834—39—40—45. (638)

A VENDRE

UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

M. DUTOUR, agent d'affaires à Angers, s'empresse de porter à la connaissance des familles qu'il s'occupera, cette année, comme par le passé, de remplacements militaires, à des conditions raisonnables.

Il ose espérer que, d'après l'empressement qu'il a mis à exécuter ses traités dans des temps difficiles, les pères de famille, lui accorderont leur confiance pour traiter.

S'adresser à M. CHANLOUINEAU père, propriétaire à Saumur, muni de ses pouvoirs. (664)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez Eugène PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jean, n^o 2. PRIX DU POT: 3 FR. (411)

INJECTION SAMPSO, 4 fr. guérit maladies secrètes. Bon préservatif. Dépôt à Saumur, chez M. GUICHARD, ph. et à Paris, rue Rambuteau, 40. Expédie.